

AIDE AUX ETUDES SUPERIEURES

Pour l'année scolaire 2023 - 2024

Conditions pour bénéficier de l'aide aux études supérieures :

- Enfant(s) à charge **de moins de 24 ans** à la date d'entrée de l'année universitaire concernée, et suivant une formation d'enseignement supérieur ou une formation complémentaire (qualifiante ou préparant à un concours) dans un établissement public ou privé.
- L'établissement d'études supérieures **doit ouvrir droit aux bourses nationales (CROUS) et ne doit pas être desservi par les transports en commun urbains de l'agglomération de la résidence des parents.**
- **Les enfants en apprentissage ou en formation rémunérée ne peuvent pas bénéficier de cette aide**
- Remplir les conditions de ressources suivantes :

| | | | | |
|----------|------|--------|-------|--------------|
| | QF ≤ | 6.250 | | 400 € |
| 6.251 < | QF ≤ | 10.500 | | 300 € |
| 10.501 < | QF ≤ | 12.400 | | 200 € |

Comment calculer son QF (Quotient familial)

$$QF = \frac{\text{Revenu brut global des revenus N-2}}{\text{Nombre de parts fiscales N-2}}$$

NB : A partir de deux enfants en études supérieures :

déduire 2000 € du revenu brut global lors du calcul de votre quotient familial.

| | | |
|---|---|--|
| ACTIF (1) : <input type="checkbox"/> PUBLIC <input type="checkbox"/> PRIVE | DEMANDEUR | CONJOINT (E) |
| RETRAITE (1) : <input type="checkbox"/> PUBLIC | | |
| Nom d'usage | | |
| Nom de jeune fille (pour les femmes mariées) | | |
| Prénom | | |
| Date de naissance | | |
| Lieu de naissance | | |
| Situation familiale du demandeur (1) | <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) depuis le <input type="checkbox"/> Veuf(ve) depuis le <input type="checkbox"/> Pacsé(e) depuis le | <input type="checkbox"/> Vie maritale depuis le <input type="checkbox"/> Divorcé(e) depuis le <input type="checkbox"/> Séparé(e) depuis le |
| Adresse personnelle Tél. personnel et mail | | |
| Profession | | |
| Nom établissement ou entreprise | | |
| Adresse du lieu d'exercice Tél. professionnel | | |
| Code établissement (RNE) | | |

Enfants rattachés au foyer (préciser si garde alternée)

| Nom | Prénom | Date de naissance | Enfants à charge | Observations (2) |
|-----|--------|-------------------|------------------|------------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

(1) Cocher la case correspondante

(2) Préciser si l'enfant à charge est scolarisé, étudiant, salarié, demandeur d'emploi, handicapé.

Si mutation à la rentrée scolaire, préciser le département de départ :

AIDE AUX ETUDES SUPERIEURES

Année scolaire 2023 - 2024

Public Privé (1)

| Nom et prénom de l'enfant | Etudes poursuivies Nom et adresse de l'établissement |
|---------------------------|---|
| | |

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
(à remplir obligatoirement)

Je soussigné(e),

NOM et PRENOM du demandeur :

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Fait à le

Signature du demandeur

Pièces justificatives à joindre

- Copie complète de la carte d'étudiant(e) ou du certificat de scolarité post-baccalauréat, concernant l'année universitaire ou scolaire
- Pour les documents en langue étrangère justifiant de la scolarité de l'étudiant, ceux-ci doivent être traduits avec la mention des accords culturels européens publiés au Journal officiel de la République Française
- Attestation d'ouverture de droit aux bourses nationales (CROUS) par l'établissement

Important : ne pas agraffer les documents

(1) Cocher la case correspondante

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article L.554-1 du code de la Sécurité Sociale et article 150 du Code pénal). L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L.583-3 du code de la sécurité sociale).

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Lors de la première demande dans l'académie ou en cas de changement de situation :

- Un relevé d'identité bancaire original comportant le nom, prénom et adresse du demandeur
- Une photocopie complète du livret de famille tenu à jour (parents et enfants)

Lors de la première demande de l'année en cours :

- Une photocopie du dernier bulletin de salaire pour les personnels en activité ou un certificat de pension pour les personnels retraités
- Une photocopie du contrat de travail (d'une durée de six mois minimum de l'année de demande pour tous contractuels de droit public rémunérés sur le budget de l'état)
- Une photocopie complète et lisible de l'avis d'impôt sur le revenu (année N-2)
- Avis d'impôt 2022 sur les revenus de 2021 -

En cas de vie maritale, fournir également l'avis d'impôt du conjoint.
Les enfants doivent être à charge fiscalement.

- En cas de divorce ou séparation → copie du jugement de divorce ou du Juge aux Affaires Familiales (uniquement la première page ainsi que celle précisant la résidence des enfants) **ou** attestation de l'avocat ayant engagé la procédure **ou** relevé de compte du mois de la CAF (précisant le profil)
- Une attestation de versement ou de non-versement de prestation(s) datée et signée par l'employeur du conjoint (modèle ci-joint)

Avant de faire une / des demande(s), calculez obligatoirement votre Quotient Familial (QF) :

$$\frac{\text{Revenu Brut Global}}{\text{Nombre de parts fiscales}} = \dots\dots\dots\text{euros}$$

Le Quotient Familial ne doit pas être supérieur à 12 400 euros.

Le dossier **complet** et **dûment rempli** est à envoyer **par voie postale** à l'adresse ci-dessous :

Direction des Services Départementaux de L'Education Nationale de la Loire Atlantique
Service Académique d'Action Sociale - 8 Rue du Général Margueritte
BP 72616 - 44326 NANTES CEDEX 03

ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR DU CONJOINT

A remplir directement par l'employeur du conjoint sur cet imprimé

ou

joindre une attestation de l'employeur du conjoint comprenant tous les renseignements ci-dessous.

Je soussigné(e),

Certifie que M. / Mme

Employé(e) dans nos services n'a perçu et ne percevra pas de participation financière pour les prestations suivantes (1) :

- Séjours en centres de loisirs sans hébergement
- Séjours en centres de vacances avec hébergement ou mini-camp
- Séjours linguistiques pendant les vacances scolaires
- Séjours en centres familiaux de vacances
- Séjours dans le cadre du système éducatif
- Aide aux études supérieures
- Aide à la garde d'enfants de moins de 11 ans

Enfant(s) concerné(s) :

.....
.....

En cas de participation de l'employeur, veuillez indiquer le montant ci-dessous.

Participation de l'employeur :

Fait à le

Cachet et signature :

(1) Cocher la / les case(s)